

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2023/46

adopté à l'unanimité des membres votants (18)

le 20 juin 2023

Objet : avis concernant l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2017-2026 de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire (18-58)

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu les articles L. 332-1 et suivants et R. 332-22 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la présentation en séance de l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion, faisant suite à l'envoi du dossier préalablement à la réunion du conseil ;
- Vu les discussions en séance du 20 juin 2023, faisant suite à cette présentation ;


Le CSRPN souligne la qualité du rapport d'évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Val de Loire.

Il précise que l'on pourrait utilement compléter les indicateurs présentés par des suivis ciblés sur certains groupes taxonomiques, dont les poissons migrateurs (Aloses) ou sédentaires (Lote de rivière, Anguille, Brochet...).

Plus généralement, des programmes ambitieux d'inventaires et de suivis des populations d'espèces patrimoniales et méconnues (y compris la recherche de celles historiquement signalées et non revues) devraient être programmés.

Le CSRPN encourage la poursuite de ces travaux, en demandant qu'ils intègrent les présentes recommandations.

La Vice-présidente du CSRPN,



Isabelle PAROT